



Ouvrier/ère Paysagiste

Lieux de la Formation

Afpar de Saint-André, Saint-Pierre

RNCP 37875

Diplôme visé :

Titre Professionnel de Niveau 3 du Ministère Chargé de l'Emploi (date d'effet le 20/10/2023) composé des 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

Durée de la formation

7 mois / 1085 h

En centre

805 h

En entreprise

280 h

Métier

Vous réalisez des aménagements paysagers et en assurez l'entretien, souvent en mettant en valeur le patrimoine (berges, zones boisées ou littorales, forêts). Vous posez et maintenez les réseaux d'arrosages et réalisez de petits travaux de maçonnerie paysagère. Vous entretenez parfois des parcs à thème, des sols sportifs et des aires de jeux. Seul ou en équipe, le travail se fait essentiellement en plein air, en toutes saisons. L'utilisation des matériels motorisés (bruyants, spécifiques, pouvant nécessiter une autorisation de conduite ou un certificat d'aptitude) est fréquente. L'application des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la réglementation et de l'environnement des produits chimiques peut faire partie des activités.

Objectifs de la formation

- Aménager et entretenir des espaces verts ou naturels dans un objectif esthétique (embellissement du cadre de vie), fonctionnel (loisirs, pédagogie, production alimentaire) ou écologique (préservation des écosystèmes et de la biodiversité, végétalisation urbaine).
- Planter arbres et arbustes, de protéger les végétaux des parasites et maladies, de poser et entretenir des pavages et dallages ainsi que des réseaux d'arrosages.
- Réaliser de petits travaux de maçonnerie paysagère.
- Utiliser des matériels motorisés.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

CCP 003157- Entretien un espace paysager

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire;
- Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse;
- Tailler des arbres et des arbustes;



- Abattre et débiter un arbre de petites dimensions;
- Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux,
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.

CCP 003158 - Végétaliser un espace paysager

- Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire;
- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices;
- Réaliser un gazon ou une couverture végétale;
- Planter des arbres et des arbustes ;
- Réaliser un massif ornemental.

CCP 003159 - Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices,
- Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager,
- Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager,
- Poser et entretenir un réseau d'arrosage.

Pour cela, vous mettrez en œuvre les compétences suivantes :

- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail,
- Intégrer les principes de développement durable dans son travail,
- Appliquer des produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la réglementation et de l'environnement des produits chimiques,
- Veiller au fonctionnement des matériels, machines ou systèmes.

Déroulé de la formation

Intitulé	Durées indicatives	
	Semaines	Heures
Période d'intégration	1	35
Module 1 : Entretien un espace paysager	8	280
Module 2 : Végétaliser un espace paysager	5	175
Période en entreprise	5	175
Module 3 : Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager	6	210
Période en entreprise	3	105
Module de synthèse	2	70
Session d'examen	1	35

Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

Le public éligible

- Demandeur/se d'emploi à partir de 18 ans,
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

L'entrée en formation sera possible sous réserve :

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

Les prérequis

- En calcul (maîtrise des 4 opérations, conversions, fractions, pourcentages),
- Lecture et compréhension des documents écrits sont nécessaires, ainsi que la rédaction de textes d'une dizaine de lignes.

Les aptitudes requises

- Résistance physique (intempéries, port de charges, positions inconfortables),
- Absence d'antécédents allergiques (pollens...),
- Sens de l'organisation et de la sécurité,
- Mémorisation (liste de 200 espèces, ...),
- Autonomie,
- Le vaccin antitétanique est recommandé pour la formation et obligatoire pour l'exercice du métier.

Modalités de certification

Le stagiaire peut valider le Titre Professionnel (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle).

Voir la fiche métier sur www.afpar.re

Modalités d'accès

1. Inscription :

- a. Sur le site Internet de l'AFPAR : www.afpar.re
 - b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
 - c. Auprès de France Travail ou de la Mission Locale.
2. Participation à la réunion d'information collective,
3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,
4. Entretien avec un/e psychologue du travail,
5. Décision par une commission de recrutement.

Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

Débouchés

- Accès à l'emploi d'Ouvrier/ère Paysagiste dans le secteur public ou privé (ROME A1203)
- Evolution vers des métiers de Chef/fe d'Equipe.
- Création d'entreprise

Financement

- Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+).

Indicateurs

(Moyenne sur les années 2020/2021/2022)

Nombre de stagiaires formés	77
Taux de réussite à la session d'examen	81%
Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation	36%
Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois dans le métier visé	26%
Taux de satisfaction des stagiaires	92%

0 810 800 810

prix d'un appel local

Points contacts AFPAR

Nord 0262 94 72 73 • Est 0262 46 80 43
Ouest 0262 45 38 00 • Sud 0262 96 16 80

www.afpar.re



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

